



DECISION N°01/2025

CONVENTION 2025 – 30 MILLIONS D'AMIS

Le Maire de la Commune de Plan d'Orgon,

-Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération n°05/2020 en date du 15 Juin 2020, accordant délégation au maire pour prendre toute décision dans les domaines respectivement énumérés par l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que la Commune de Plan d'Orgon souhaite poursuivre sa lutte contre la propagation des « chats libres », l'Association Planaise de Défense des Animaux (APDA), propose à la Ville de renouveler notre convention avec la Fondation nationale « 30 Millions d'Amis », un partenariat financier qui permettrait de lancer une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres. L'association APDA a recensé 30 chats libres sur le territoire de la commune,

Considérant que le montant de ce partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis s'élève à 1 350 euros TTC pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour engager la commune dans une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres,

Article 2 : De régler les frais de stérilisation et d'identification auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis qui s'élèvent à 1 350€.

Fait à Plan d'Orgon, le 02/01/2025,

Le Maire,



Jean-Louis LEPIAN